

Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 9 juin 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre
[Vigerie, A.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (332r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 9 juin 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29848>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 juin 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin crédite le compte de l'usine de Laeken de la somme de 212,40 F à verser aux femmes de maçons belges [travaillant à Guise] : Marie-Françoise Moulard-Bodainghem à Céroux-Mousty et Marie-Thérèse Frappez-Lechien à Gosselies. Le post-scriptum porte sur des déclarations en douane.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 329/334 ».
- La signature de la lettre n'est pas visible sur la copie.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Frappez-Lechien, Marie-Thérèse](#)
- [Frappez \[monsieur\]](#)
- [Moulard-Bodainghem, Marie-Françoise](#)
- [Moulard \[monsieur\]](#)
- [Vigerie, A.](#)

Lieux cités

- [Céroux-Mousty \(Belgique\)](#)
- [Gosselies, Charleroi \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Fonderies et manufactures Godin-Lemaire

Genre Non pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail.](#)

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise, 9 juin 1863.

329
334

332
333

Conseil Général Sensacq à Guise

Le montant de vos dépenses à la date de ce jour est de F. 919.40 pour l'autant évalué de deux curieux moraines. Pour l'autant, faire faire parvenir de ces deux habitacles.

1^o: Marie-françoise Bodenbach, femme d'Antoine Marais, à Guise-Malbrouck (Marne) F. 200.-
2^o: Marie-Thérèse Lehoux, femme d'Antoine Marais, à Guise-Malbrouck (Marne) F. 10.-

Les F. 2.40 restent à Malbrouck pour couvrir le déjeuner. Je suppose que ces deux suffisent, et nous faire en tout honneur réciprocité aux frais des frais à faire porter, pour nos fuites d'épicerie qui font de ma part faire obligation - ne demandez pas des factures au débiteur de nos intérêts.

Ne tardez pas à faire parvenir les sommes ci-dessus, elles sont attendues avec impatience.

Je vous présente, Monsieur, mes saluts amicaux.

F. S. Je vous rappelle que M. Rigotier, tout en ayant prévenu en plusieurs fois que le pays devait pour nous envoi d'expéditions de bois, il n'a pas fait affaires en nos abus, mais il nous a fait faire des fuites de bois en avance.